
CONSTRUIRE LE TERRITOIRE PAROISSIAL POUR CONSTRUIRE LA FRONTIÈRE DIOCÉSAINNE

BRUNO VARENNES*

RÉSUMÉ

Lorsque l'on suit l'évolution de territoires sur le temps long du bas Moyen Âge jusqu'à l'époque moderne, se révèlent des dynamiques que seule la longue temporalité permet d'aborder.

La territorialisation mise en œuvre par les sociétés médiévales européennes au lendemain de l'an mille entraîne une fixation des territoires paroissiaux et diocésains, bien visible dans les diocèses alpins.

De nombreuses études récentes ont porté sur des frontières diocésaines connues pour leur contestation. A contrario, la délimitation entre les diocèses de Die et de Grenoble paraissait évidente au bas Moyen Âge. L'étude à l'échelle de terroirs du flanc oriental du Massif du Vercors montre la difficulté à fixer la délimitation diocésaine en absence de césure du relief. C'est en conséquence de cette structuration que découle une recomposition ecclésiale, marquée, parfois, par des velléités d'annexion. Sur le temps long, se profile une barrière identitaire entre les diocèses, jalonnée de marqueurs venant rappeler la présence, au sud, de l'aire méditerranéenne.

MOTS CLEFS : Alpes françaises – Frontière – Diocèse – Réforme grégorienne – Microstoria

* Membre associé du Laboratoire d'études sur les monothéismes (CNRS) – Groupe du CERCOR Équipe 4, Institutions et doctrines religieuses (Europe et Méditerranée médiévales et modernes) – Université Jean-Monnet – Saint-Étienne, France.

E-mail : bruno.varennnes@ac-grenoble.fr.



ABSTRACT – [TITLE] BUILD THE PAROCHIAL TERRITORY TO BUILD THE DIOCESES BORDERS.

When we follow the evolution of territories on the long spell of time from the late middle Ages until the modern period, dynamics are revealed, which only the long temporality allows to tackle.

The territorialisation implemented by the European medieval societies after the year one thousand leads to a very visible settlement of parochial and diocesan territories in the alpine dioceses.

If numerous recent studies have dealt with diocesan borders known for their disputes, the demarcation between the dioceses of Die and Grenoble seemed obvious in the late middle Ages. The studies of the level of soils of the side of the Vercors mountain range first of all demonstrate the difficulty to fix the diocesan demarcation when physical geography marks times. As a result of this structuring, an important ecclesial reorganization is marked in some cases by desires of annexation of a portion of nearby land. Thereafter, an identity barrier between both dioceses emerges on the long spell, marked out by boundary markers recalling the presence, in the south, of the Mediterranean area.

KEYWORDS: the French Alps – Border – Diocese – Gregorian reformation – Microstoria

Des études récentes se sont penchées, dans le cadre de la territorialisation de l'église au cœur du Moyen Âge¹, sur des cas de contestation de frontières diocésaines connus, méritant une approche renouvelée². À l'opposé, il apparaît pertinent de chercher à appréhender la structuration

1 “Le processus d’ancrage et de ‘spatialisation’ du sacré qui a caractérisé l’Occident au cours du Moyen Âge ” a été mis en évidence par des historiens comme des archéologues. À ce propos, il convient de renvoyer à Lauwers, Michel. 2012. “Des ‘pierres vivantes’. Construction d’églises et construction sociale dans l’Occident Médiéval ”. Dans *Matérialité et immatérialité dans l’Église au Moyen Âge, Actes du colloque de Bucarest, 22-23 octobre 2010*, ed. Stéphanie Diane Daussy et al., 359-360. Bucarest: Editura Universitatii din Bucuresti.

2 Codou, Yann. 2008. “Aux confins du diocèse. Limites, enclaves et saints diocésains en Provence au Moyen Âge ”, et Ripart, Laurent. 2008. “Du *comitatus* à l’*episcopatus*. Le partage du pagus de Sermorens entre les diocèses de Vienne et de Grenoble (1107) ”. Dans *L’espace du diocèse. Genèse d’un territoire dans l’Occident médiéval (V^e-XIII^e siècle)*, ed. Florian Mazel, 195-212, et 235-286, respectivement. Rennes: PUR. Le cas avait déjà été évoqué par Paravy, Pierrette. 1994. *De la Chrétienté Romaine à Réforme en Dauphiné*. Rome: École Française de Rome, 55.

de ces limites là où aucun conflit n'est mentionné. Sur le piémont oriental du massif du Vercors, territoire de moyennes montagnes enclavées où se rencontrent les évêchés de Die et de Grenoble³, le maillage des édifices antérieurs à la réforme grégorienne a été remanié par cette dernière. Déplacements et disparitions d'*ecclesiarum* relèvent pour partie de la mise en œuvre d'une frontière diocésaine linéaire.

Le quadrillage des Alpes en « provinces subdivisées en diocèses » est fixé à la veille de l'an mille⁴. Cependant, des confusions, générant des conflits, ont persisté entre les circonscriptions religieuses et celles, comtales et épiscopales. Elles sont la conséquence de l'immixtion des droits temporels et spirituels dans les mains de mêmes familles⁵. Entre les diocèses de Die et de Grenoble (figure 1), la zone de contact est, à cette période, sans césure, bien que des périmètres d'influences soient définis. Alors que « l'une des missions dévolues aux évêques était de veiller à l'intégrité » de leur circonscription⁶, dévoilant, « à travers les conflits de frontière qu'ils révèlent », la « territorialisation accrue du pouvoir diocésain »⁷, ici la frontière ne peut s'appuyer ni sur une rupture du relief ni sur un cours d'eau⁸.

³ Le territoire considéré est borné à l'est par le cours du Drac, à l'ouest par les sommets des falaises orientales du plateau du Vercors. Il est celui défini dans le cadre de ma thèse. Varennes, Bruno. 2010. "Ecclesia : Réseaux, Territoires, Édifices. À la croisée des diocèses de Die et de Grenoble, XII^e-XVI^e siècle", 6 vol. Thèse Doctoral, Université de Grenoble, 1967 et CXVI.

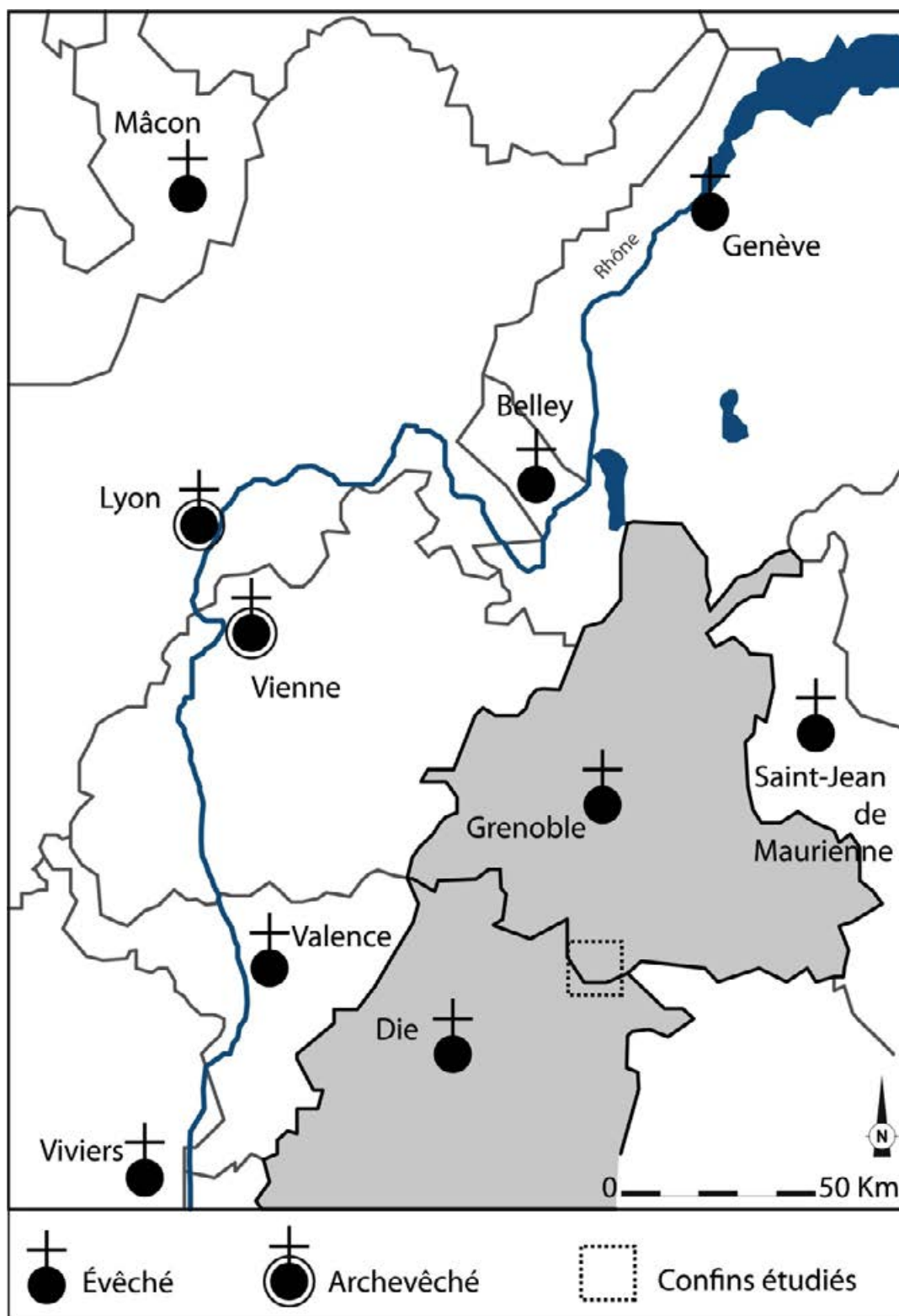
⁴ Gouguenheim, Sylvain. 2010. *La Réforme Grégorienne. De la lutte pour le sacré à la sécularisation du monde*. s. l.: Racine & Ruptures, Temps Présent éd., 64.

⁵ Ripart 2008, 269. À ce propos, mais sur un territoire méditerranéen, voir Schneider, Laurent. 2008. "Aux marges méditerranéennes de la Gaule merovingienne. Les cadres politiques et ecclésiastiques de l'ancienne Narbonnaise I^{ère} entre Antiquité et Moyen Âge (V^e-IX^e siècles)". Dans *L'espace du diocèse. Genèse d'un territoire dans l'Occident médiéval (V^e-XIII^e siècle)*, ed. Florian Mazel, 69-95. Rennes : PUR.

⁶ Gouguenheim 2010, 645.

⁷ Position de thèse de Henry, Cyprien. 2010. "Chapitre II, La politique diocésaine de l'évêque". Dans "Les actes des évêques bretons (début XI^e siècle – milieu du XII^e siècle). Étude diplomatique et édition critique". Thèse Doctorat, Université de Paris 1 Sorbonne [en ligne], <http://theses.enc.sorbonne.fr/2010/henry>.

⁸ À l'opposé, la Bourne, cours d'eau descendant au nord du Vercors a servi de frontière dès l'antiquité, et conservé comme délimitation diocésaine. Ripart 2008, 265.



1 - La localisation des évêchés de Die et de Grenoble dans les Alpes

Au tournant des XI^e et XII^e siècles d’ardents protagonistes de la réforme grégorienne se trouvent à la tête de ces diocèses. Leur œuvre commune a été encore récemment soulignée⁹. Hugues de Die, titulaire du trône épiscopal de cette cité (1074-1082) devient légat du pape pour la Francie en 1076, et archevêque de Lyon (1082-1106). L’un de ses successeurs, Ismidon de Sassenage (1097-1115), est un proche de l’évêque de Grenoble, Hugues de Châteauneuf (1053-1132). Si le rôle d’Hugues de Die est essentiel sous les pontificats de Grégoire VII (1073-1085) et de Urbain II (1088-1099), tous sont actifs au tournant des XI^e et XII^e siècles en Bourgogne et Francie, à l’instigation de la curie romaine¹⁰.

Alors qu’éclot la réforme, la frontière diocésaine n’est pas linéaire là où la géographie physique ne cloisonne pas la société humaine. Face à la polarisation ecclésiale et à la construction de la paroisse, la délimitation frontalière devient un obligé perturbant le réseau d’*ecclesiæ*. Il est pertinent de se demander comment, sur ce territoire de confins d’évêchés gérés par des acteurs clefs de la réforme en cours, se structure la limite diocésaine aux XI^e et XII^e siècles. Par la suite, il s’agira de voir comment cette dernière se renforce sur le temps long du bas Moyen Âge jusqu’à l’orée de l’époque moderne, principalement de la part du diocèses de Die, dont la cité épiscopale est la plus éloignée¹¹.

⁹ Ripart, Laurent. 2013. “Les grégoriens et les élections épiscopales. L’exemple emblématique d’Hugues de Die”. *Cahiers de Fanjeaux* 48 (“La réforme ‘grégorienne’ dans le Midi (milieu XI^e – début XIII^e siècle)”) : 209-256. Le Coq, Aurélien. 2015. “Réformer l’Église, produire du territoire : le diocèse de Die aux XI-XIII^e siècles”. Dans *La Pierre et l’Écrit*. Grenoble: PUG, 47-68.

¹⁰ Le Coq 2015, 56 et 58.

¹¹ Si la métropole épiscopale de Die n’est qu’à une trentaine de kilomètres de cette région à vol d’oiseau – et Grenoble à environ 25 km – les sommets du sud-est du massif du Vercors impose aux voies de communication un contours par le sud et des cols d’altitude (La Croix Haute, 1179m, Menée, 1402m) générant une distanciation.

Les espaces frontaliers lors de la réforme grégorienne : des marges (XI^e – début XII^e siècle)

Les espaces des confins des diocèses alpins apparaissent ouverts au XI^e siècle, telles des zones de transition. Comme l'a souligné récemment A. Le-coq, s'intéressant à l'évêché de Die, ses limites « sont constituées essentiellement de sites castraux ou d'établissements religieux », jalonnant « des sphères d'influence ». Elles « ne sont pas fixes ni clairement tracées, confortant l'idée de l'existence d'entre-deux sur les marges du diocèse »¹².

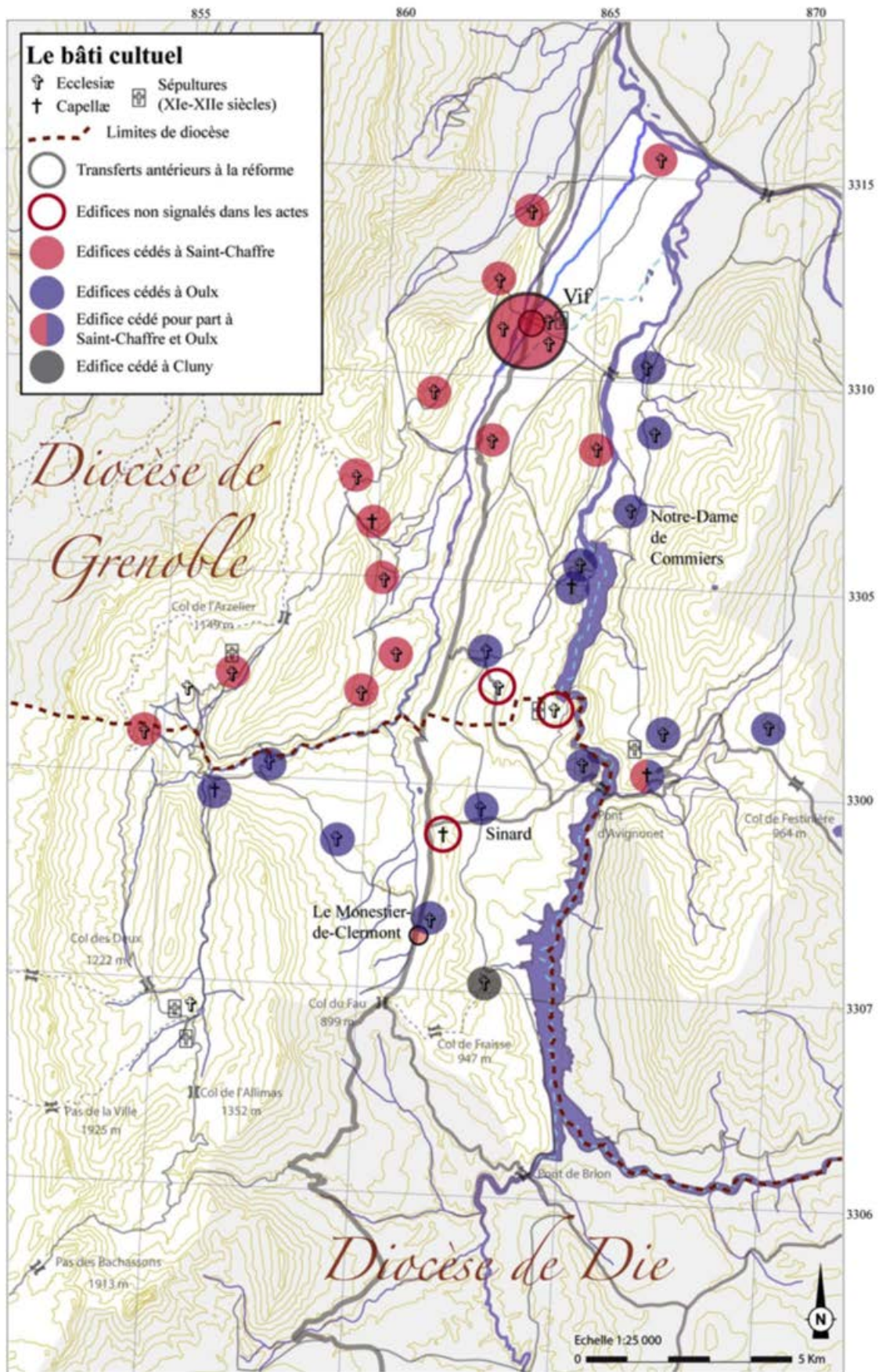
Sur ce territoire, avec la réforme grégorienne, le transfert des édifices ecclésiastiques présente une continuité (figure 2). Les *ecclesiae* sont révélées par leur cession aux mains de deux maisons religieuses, possessionnées à la fois dans le diocèse de Die et celui de Grenoble. La première, implantée dès le premier tiers du XI^e siècle, est une dépendance des moines bénédictins de Saint-Chaffre du Monestier (Haute-Loire). La seconde est au cœur de la « religion des temps nouveaux »¹³ : la prévôté des chanoines de Saint-Augustin d'Oulx (Piémont). Leurs cartulaires permettent de dresser un état du réseau ecclésial au lendemain de la réforme, mais renseignent avant tout sur l'organisation produite par ces religieux. Certaines *ecclesiae* mentionnées par les actes les plus anciens viennent à disparaître des pièces postérieures. Parmi elles, quelques-unes sont cependant de nouveau évoquées par la documentation moderne.

Saint-Chaffre et Oulx

Les deux maisons religieuses, par une habile politique de terrain, récupèrent la collation, les droits afférents dont les dîmes, ainsi que les dépendances, de deux groupes d'édifices.

¹² Le Coq 2015, 50. Cette évolution de la lecture de l'espace est similaire à celle de la paroisse. À ce propos, voir Feller, Laurent. 2008. "Les limites des diocèses dans l'Italie du haut Moyen Âge (VII^e-XI^e siècle)". Dans *L'espace du diocèse. Genèse d'un territoire dans l'Occident médiéval (V^e-XIII^e siècle)*, ed. Florian Mazel, 97-117. Rennes : PUR.

¹³ L'expression est de Vauchez, André. 1975. *La spiritualité du Moyen Âge occidental (VIII^e-XII^e siècle)*. Paris: PUF, 75.



2 - Les lieux de culte cédés lors de la réforme grégorienne

Les moines bénédictins de Saint-Chaffre sont implantés depuis les années 1030-1035 dans le sud du diocèse de Grenoble, dans le petit bourg de Vif qui deviendra siège d'un prieuré¹⁴. Dans la basse vallée de la Grasse, ils placent sous leur contrôle jusqu'à seize lieux de culte. Si les premiers édifices sont mentionnés à la fin du premier tiers du XI^e siècle¹⁵, il faut attendre 1179 pour que le dernier, l'*ecclesiade* Saint-Andéol, soit reconnu (figure 3)¹⁶.

La présence des chanoines de saint Augustin d'Oulx dans la région n'est pas attestée avant les dernières décennies du XI^e siècle, époque où ils sont actifs dans le transfert des biens d'église à l'Église. Dès 1080 ils entrent en possession des édifices de culte du « pays » de Commiers, au diocèse de Grenoble¹⁷, et vingt ans plus tard de ceux de Notre-Dame de Sinard, dans celui de Die¹⁸. Ces implantations seront aux siècles suivants le siège de prieurés organisant le réseau ecclésial, les Chanoines contrôlant un groupe d'une quinzaine d'édifices.

Les actes conservés dans les cartulaires présentent généralement un état postérieur à la donation, et donc ce que les moines bénédictins comme les chanoines donnent à voir. Cependant, le transfert de l'église

¹⁴ Chevalier, Ulysse. 1884. *Cartulaires de l'abbaye de Saint-Chaffre du Monastier*. Paris: Alphonse Picard, Librairie, acte n° 356, "Des quatre ecclesiis de Vif, 1035", 120. Les moines bénédictins de Saint-Chaffre bénéficient l'an 1012 des largesses de l'évêque de Grenoble Humbert d'Albon (v. 990-v. 1025). Il leur cède, avec le consentement de sa mère mais surtout de son frère le dauphin Guigues I, la propriété de Saint-Laurent de Grenoble. Mazard, Chantal. 2000. "À l'origine d'une principauté médiévale". Dans *Dauphiné, France : de la principauté indépendante à la province (XII^e-XVIII^e siècle)*, ed. Vital Chomel, 20-21, et n. 38. Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble.

¹⁵ Mazard 2000, 21-22.

¹⁶ "Ecclesiam Sancti Andeoli (...) cum decimis et oblationibus, et omnibus earumdem ecclesiarum pertinenciis"; Chevalier 1884, 178-183, acte n° 442, "Bulle de confirmation de possession par Alexandre III, pape, 1^{er} avril 1179".

¹⁷ Collino, Giovanni. 1908. *Le Carte della Prevostura d'Oulx, raccolte e riordinate cronologicamente, fino al 1300*. Pinerolo: s. e., 44-45, acte n° 35, "Ugo, vescovo di Grenoble, sottopone alla giurisdizione di lantelmo, prevosto ulciense, sedici chiese situate nella sua diocesi, 15 aprile 1080".

¹⁸ "Ecclesiam sancte Marie de Sinart cum omnibus rebus que ad eam pertine[n]t". Collino 1908, 81-82, acte n° 77, "[Sant']Ismidone [di Sassenage], vescovo di Die, investe la prevostura d'Oulx della chiesa di Santa Maria di Sinart, settembre 1100".



CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES: BRUNO VARENNES, 2004.

**3 - L'église Saint-Michel et
Saint-Andéol de Saint-Andéol en Gresse
sous les falaises du Vercors**

Notre-Dame de Sinard à la prévôté d'Oulx mérite d'être souligné. Effectué par l'évêque Ismidon en personne, l'an 1100, la *donatio* appuie l'analogie entre ce lieu de culte et l'église cathédrale de Die à travers l'imposition d'un cens annuel modique, en cire. Les deux édifices étant voués à la Vierge, il s'agit de faire de l'*Ecclesiãsancte Marie de Sinart* un dépositaire de la sacralité du centre diocésain¹⁹.

Entre pragmatisme et continuité de la politique frontalière épiscopale

Le transfert du bâti cultuel entre les mains des moines bénédictins et des chanoines de Saint-Augustin révèle un certain pragmatisme des évêques de Die, grâce à leur proximité avec leurs homologues grenoblois. S'ils s'appuient sur des clercs proches de ce siège épiscopal, ils font surtout appel aux chanoines de Saint-Augustin, très engagés dans le en cours²⁰. Les religieux ultramontains sont de véritables collaborateurs des évêques de Grenoble dans ce cadre grégorien, négociateurs de terrain bien au-delà des confins de diocèses²¹.

Les reconnaissances pontificales des *ecclesiã* appuient l'existence de « blocs territoriaux » continus²². Chaque maison tend à regrouper et

¹⁹ “Hoc tenore seruato, ut unoquoque anno eiusdem ecclesie habitatores Diensi ecclesie scilicet Beate Marie. Incensi libram in natiuitate Beate Marie presoluant”. L'acte est renforcé par les signatures de nobles diois et de membre du clergé. Collino 1908, 81-82.

²⁰ Locatelli, René. 1998. *Sur les chemins de la perfection : Moines et chanoines dans le diocèse de Besançon, vers 1060-1220*. Saint-Étienne: Publications de l'Université de Saint-Étienne, CERCOR; Arnoux, Mathieu. 2000. *Des clercs au service de la réforme. Études et documents sur les chanoines réguliers de la province de Rouen*. Brepols: Turnhout; et Veyrenche, Yannick. 2013. “Chanoines et réformes canoniales dans les pays rhodaniens”. *Cahiers de Fanjeaux* 48 (“La réforme ‘grégorienne’ dans le Midi (milieu XI^e – début XIII^e siècle)”: 419-443.

²¹ “Johannes Rahal, prior de Comerio (Commier)” est actif dans une large zone sud du diocèse de Grenoble entre 1108 et 1111, mais aucune *canonica* n'est mentionnée par les sources. *Cartulaires de Saint-Hugues*, 98, Cartulaire B, Charte XIX, “Carta de Bono Aure, 18 février 1109”; CIII, “Carte de Lanz, 1080-1162, 161, circa 1111”; et CXXIII, “Carta de Roach et de Maires, 178, 11 septembre 1108”. Varennes 2010, t. I, 161-163 ; t. III, Carte n° 18, “Les déplacements du prieur de Commiers et des chanoines d'Oulx au début du XII^e siècle”, XXX.

²² La bulle du Pape Pascal II, en 1107, met fin au litige entre les diocèses de Die et de Grenoble relatif au *pagus* de Sermorens. Elle part de ce principe et répartit les droits des évêchés “selon les lignes du relief”. Ripart 2008, 267.

organiser son propre réseau, présenté comme un ensemble cohérent. Comme les évêques, elles ont un besoin de clarification de ces zones de marges où elles sont possessionnées. D'une part, elles apparaissent les dépositaires d'une mission épiscopale qui paraît leur avoir été confiée : « veiller à l'intégrité des frontières diocésaines, d'éviter le passage de biens, d'abbayes ou de droits sous l'autorité d'un seigneur ou d'un évêque voisin »²³. Au-delà, les clercs entrent en possession de ces *ecclesiæ* alors qu'elles vont se structurer en paroisse, telle que le bas Moyen Âge l'entend : un territoire circonscrit dépendant et centré autour d'un édifice de culte concentrant les fonctions sacramentelles auprès des fonts baptismaux, qui polarise les habitats. Ce phénomène d'*inecclesiamento*²⁴ impose une clarification des droits permettant de définir le cadre de la paroisse et les limites des diocèses, que seuls des acteurs de terrain peuvent mettre en œuvre.

L'*inecclesiamento*, base de la construction frontalière

Si l'apparition de polarités participe de la construction des limites diocésaines, les modalités diffèrent. Les chanoines de Saint-Augustin d'Oulx et les moines bénédictins de Saint-Chaffre offrent des situations et pratiques distinctes face à une finalité commune. Ils doivent équilibrer et circonscire leur propre réseau ecclésial, tout en aménageant la frontière diocésaine.

²³ Gouguenheim 2010, 65.

²⁴ Voir aussi Lauwers, Michel. 2005. *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*. Paris: Aubier, 269-275. Pour une définition précisée, voir Devroey, Jean-Pierre, et Michel Lauwers. 2007. "L'espace' des historiens médiévistes : quelques remarques en guise de conclusion". Dans *Construction de l'espace au Moyen Âge: pratique et représentation, Société des historiens médiévistes de l'enseignement public, Actes du XXXVII^e congrès (Mulhouse, 2-4 juin 2006)*. Paris: Publications de la Sorbonne, Histoire ancienne et médiévale – 96, 435-453, 445-446 et note 29.

Rééquilibrer le réseau ecclésial pour matérialiser la frontière

Le rééquilibrage du réseau est une action des chanoines de Saint-Augustin d'Oulx (figure 4). La mise en œuvre de la frontière est rendue visible à travers la disparition, au sein du dossier d'archives, de certains édifices. La réapparition, dans la documentation moderne de quelques *ecclesiae* dévoile un usage perpétué.

La situation antérieure est complexe. La densité des édifices de ces terroirs ruraux est relativement forte car les vallées concentrent les hommes²⁵. Au-delà, les droits ecclésiastiques, tel que le dossier documentaire permet de l'aborder pour les *ecclesiae* de La Cluze et Pâquiers, présentent un émiettement nécessitant une totale reprise en mains par les acteurs de terrain²⁶.

La raison première d'une disparition d'un bâti cultuel dans les sources paraît, dans ce contexte, relever de la fixation des fonctions sacramentelles dans certains édifices. Cette situation attestée dans le bourg de Vif ne présage pas d'un abandon d'usage²⁷.

Sur une portion de ce territoire cette prise en main cherche à répondre à la mise en œuvre d'un linéaire frontalier. Sur un petit plateau situé entre les communes de Sinard et de La Cluze, où se rencontrent les deux diocèses, deux *ecclesiae* paraissant relever des chanoines d'Oulx seuls dans le courant du XI^e siècle n'ont pas disparu en conséquence du seul rééquilibrage des sites.

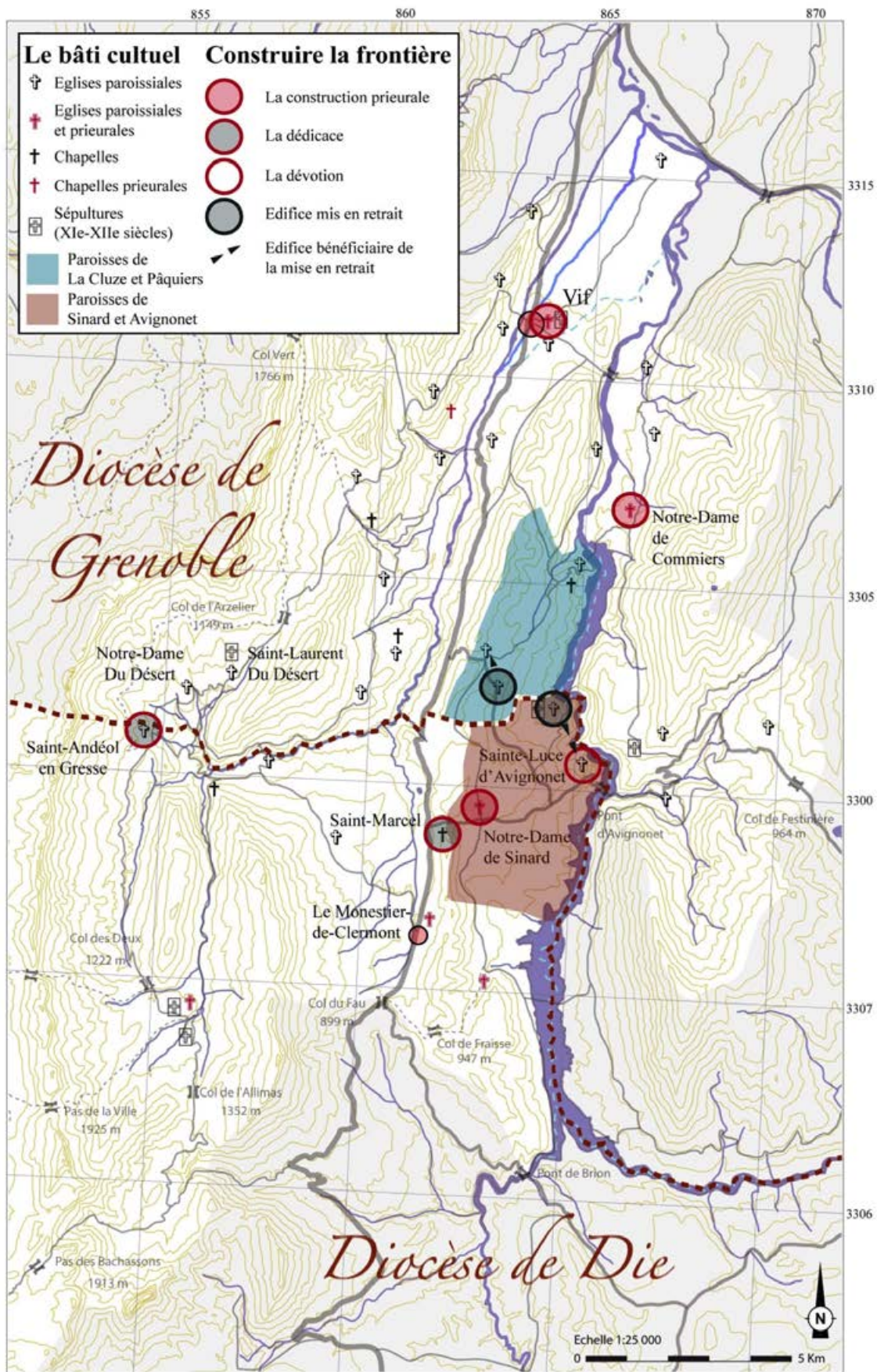
Au septentrion, l'*ecclesia de Avec* est signalée vers 1100 au diocèse de Grenoble²⁸. Elle est ensuite ignorée au profit de celle de Saint-Martin de la Cluze, établie à quelques centaines de mètres plus au nord, au débouché

²⁵ Varennes 2010, t. I, 382, et t. III, carte 13, "Les densités ecclésiastiques", XXV.

²⁶ Varennes 2010, t. 1, Chapitre III – Le réseau ecclésial face aux acteurs de la Réforme Grégorienne : du transfert grégorien au réseau construit, 1. B. Le *Mandamento Castri quod vocatur Clusa* : le transfert grégorien en milieu rural, 146-167.

²⁷ Varennes 2010, t. II, vol. A, "Paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Vif", 102-201.

²⁸ L'édifice est signalé dans une énumération fiscale publiée au XIX^e siècle sous le nom impropre de "pouillé". Marion, Jules. 1871. *Cartulaires de l'Église Cathédrale de Grenoble*. Paris: Bibliothèque Nationale des Chartes, 191, Cartulaire C, "Pouillé", vers 1100.



4 - Construire la frontière diocésaine entre Drac et Gresse

d'un col secondaire²⁹. Cette dernière est, dès la décennie suivante, dans le giron des chanoines d'Oulx³⁰. La documentation dévoile la présence d'habitats sur le site *de Avec* jusqu'à l'époque moderne, indice d'un probable usage du lieu de culte sur le temps long³¹.

Un mouvement inverse, plus lent et plus récent, est attesté au sud, dans le diocèse de Die. L'*ecclesia* Notre-Dame *de Avinione*, en limite méridionale du plateau, à environ deux kilomètres de l'*ecclesia de Avec*, est effacée au profit d'un lieu de culte castral proche, la chapelle Sainte-Luce du *castrum* d'Avignonet³². Ce lieu de culte, présenté en 1158 parmi les édifices relevant des chanoines, porte le titre d'*ecclesia* dans les reconnaissances pontificales du XII^e siècle, puis est écartée par la suite³³. En contrepoint, la chapelle castrale éponyme, implantée au sud-est, est élevée au rang de paroisse³⁴.

29 Cet édifice correspond à l'actuelle église de la commune de Saint-Martin de La Cluze.

30 Mentionnée dès les années 1100, elle entre dans le giron d'Oulx dès 1106, le transfert aux chanoines étant confirmé deux ans plus tard. Marion 1871, 191; Collino 1908, 90-91, acte n° 88, “[Sant’]Ugo [di Chateauneuf], vescovo di Grenoble, concede a Lantelmo [III], prevosto ulciense, le chiese comprese nel territorio della Cluze, 8 febbraio 1106”; et 178-179, Cartulaire B, “Carta de ecclesia de Clusa, 15 August 1108”.

31 Comme l'attestent des dénombrements de 1634, les habitats érigés sur le site paraissent avoir totalement disparu au XVII^e siècle. Seul le cadastre atteste du site de l'*ecclesia de Avec* via un ensemble toponymique pertinent : un “Champ de l'Église” est encore mentionné entre les lieudits “Plan Davet” et “L'Abbaye”, appuyé par un “Chemin de l'Abaie”. Ces toponymes sont en limite directe avec le diocèse de Die. Archives Départementales de l'Isère (dorénavant AD38), 4 E 483/160, “Déclaration de Charles Barnoux, le 27 octobre 1634”, et “Déclaration de Pierre Abri, le 29 octobre 1634”, “Communauté de Saint-Martin de La Cluze, Dénombrement des fonds suite à l'ordonnance de Mgr de Talon, déclaration des propriétaires, 1634”; Varennes 2010, t. II, Vol. B, 225-226 et 269.

32 Le site de l'*ecclesia de Avinione* nous est reconnu dans celui de la chapelle de Notre-Dame de La Baume, connu pour l'époque moderne. Varennes 2010, t. II, Vol. D, 75-78. “Clé, Avignonet, lieu-dit ‘La Baume’”. 1985. Dans *La vallée de La Gresse. Catalogue de l'exposition, coll. Archéologie Chez Vous*, n° 4, 36-37. Grenoble: s. e.

33 Comprise dans le réseau des édifices dépendant des Chanoines d'Oulx au diocèse de Die, elle est placée en seconde position derrière l'église Notre-Dame de Sinard. Bulles de confirmation de possession par Adrien IV, pape, le 12 mars 1158, par Alexandre III, pape, le 7 avril 1172, et par Lucius III, pape, le 17 juin 1183, actes n° 139, 161 et 179, pages 143-146, 167-171 et 189-192.

34 Varennes 2010, t. II, Vol. D, 79-88.

Alors que la différenciation *ecclesia/capella* souligne une hiérarchisation dès le XI^e siècle³⁵, la disparition d'*ecclesiæ* au profit d'une autre *ecclesia* (La Cluze) et d'une *capella* (Avignonet) révèle l'importance de la recombinaison. Le « vide » créé entre ces édifices dévoile la construction frontalière.

La proximité paraît justifier les sites de transfert des fonctions sacramentelles. Cependant, ici comme sur les terroirs voisins de La Cluze et de Pâquiers, la démultiplication des propriétaires des contributions afférentes aux lieux de culte antérieurement à leur cession aux chanoines, a dû interférer. Le renfort, à terme, de la polarisation du *castrum* d'Avignonet, dont la chapelle bénéficie des droits de l'*ecclesia de Avinion* disparaissant, peut être une contrepartie de la dépossession d'apanages ecclésiastiques. Quoi qu'il en soit, ce fait relève d'un renforcement de la frontière sur le temps long.

Déplacer la frontière

Les moines bénédictins de Saint-Chaffre, implantés à Vif (diocèse de Grenoble), présentent, dans la gestion de leur réseau d'*ecclesiæ*, une situation différente. L'évolution de la localisation des bâtis ecclésiastiques et leur « rang » dans la monstration qu'en font les moines tendent à démontrer une tentative de déplacement de la frontière diocésaine pour laquelle les clercs ne sauraient être les uniques acteurs.

Ultime édifice intégré au réseau chaffrien, l'*ecclesia* de Saint-Andéol en Gresse n'est pas mentionnée avant 1179³⁶. Érigée dans la zone méridionale d'un vallon d'altitude, elle contrôle un chemin d'accès menant, au sud, en direction de Gresse-en-Vercors. Elle fait face, au nord, aux habitats *de Deserto* où s'élève un lieu de culte relevant dès le tournant des

³⁵ Les listes de taxes publiées par J. Marion sous le nom impropre de “pouillés” dans les Cartulaires de l'Église Cathédrale de Grenoble révèlent cette hiérarchisation. Marion 1871, 183-193, “Pouillé, 1115”, 191; “Pouillé”, sans date, 1080-1132, 193-198.

³⁶ Chevalier 1884, 178-183, acte n° 442, “Bulle de confirmation de possession par Alexandre III, pape, 1^{er} avril 1179”.

XI^e et XII^e siècles, des moines de Saint-Chaffre³⁷. Dans les reconnaissances pontificales, les édifices sont présentés selon un « parcours » cohérent qui, ici, repousse la frontière diocésaine en englobant l'*ecclesia* de Saint-Andéol à l'évêché de Grenoble (figure 5)³⁸.

Comme dans le cas précédent, l'espace est restreint : les deux lieux de culte sont éloignés d'environ 2,5 km et aucun cours d'eau ou relief ne crée de rupture. A contrario, la configuration du vallon confère un sentiment d'unité : dominé par les falaises orientales du Vercors, il est accessible par des cols au débouché desquels se trouvent les sites ecclésiastiques. La partie basse, creusée par le torrent de Gresse, est défendue par le *castrum de Toscana*.

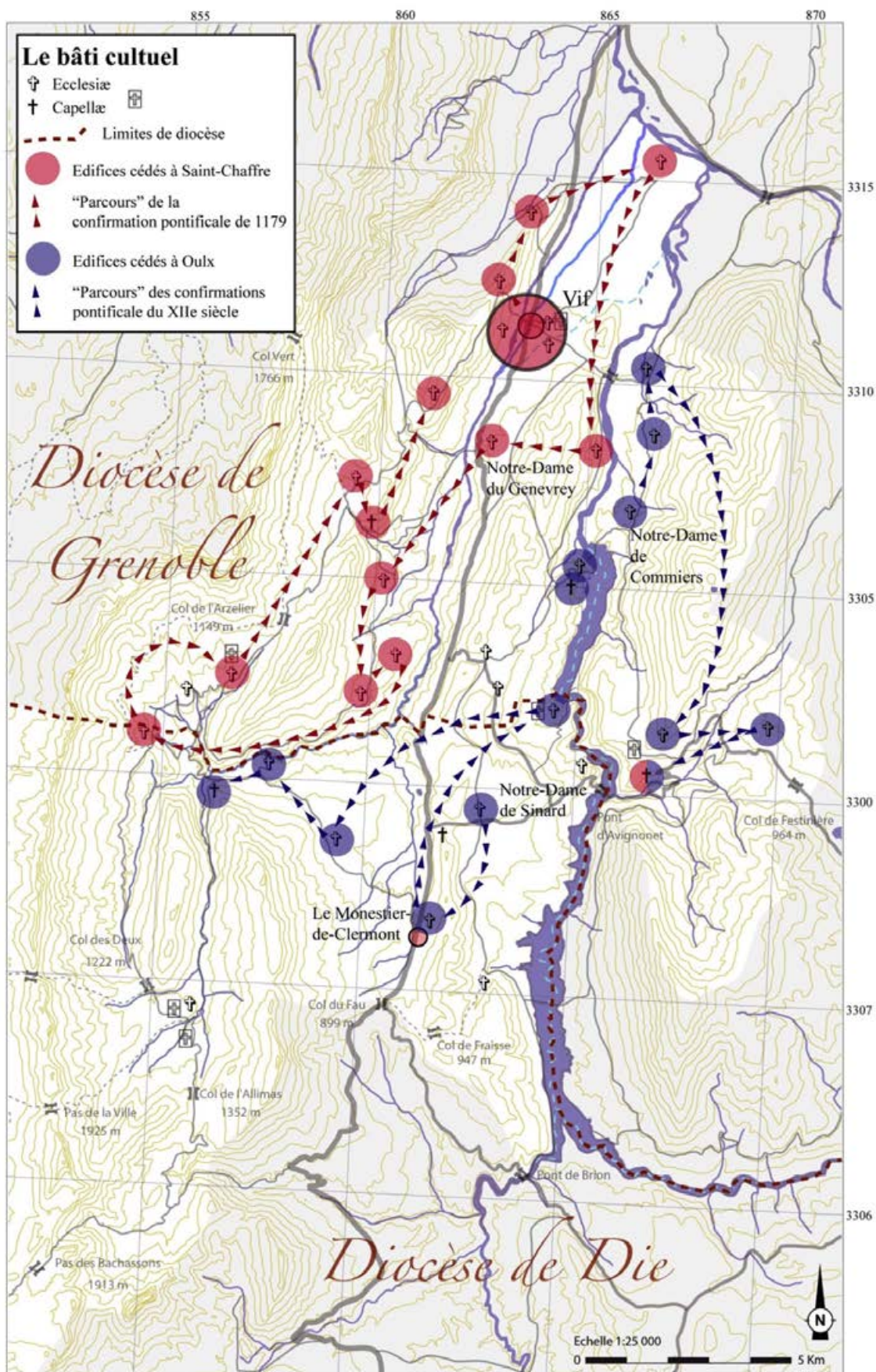
L'étude des archives paroissiales permet de différencier deux titulatures dans l'édifice connu sous celle de saint Andéol. Si les pièces du XII^e siècle présentent une *ecclesia* vouée à ce dernier, son autel est révélé, à l'époque moderne, dédié à saint Michel, ce qui ne paraît pas être le fait d'une refondation tardive³⁹. Le site, d'altitude et dominant, renvoie, avec cette deuxième consécration, à une dédicace classique en cette région⁴⁰. Il est probable que le titre initial (saint Michel) soit antérieur à celui de la paroisse (saint Andéol). Se présente l'hypothèse d'une évolution en quatre phases, révélant la stratégie des moines bénédictins afin de réunir l'ensemble des bâtis ecclésiastiques, et l'opposition épiscopale qui y fait front.

³⁷ "Cartulaires de Saint-Hugues", 191 ; "Pouillé, 1115" et 197 ; "Pouillé", sans date, 1080-1132. Pilot de Thorey, Emmanuel. 1920. *Dictionnaire topographique du département de l'Isère*. Paris: Romans, 129; et Chevalier 1884, 178-183, acte n° 442, "Bulle de confirmation de possession par Alexandre III, pape, le 1^{er} avril 1179".

³⁸ Cette organisation renvoie aux parcours des lieux sacrés qui permettent leur reconnaissance. À ce propos, voir Vauchez, André, dir. 2002. *Lieux sacrés, lieux de culte, sanctuaires*. Rome: EFR, 273; "Introduction", 2.

³⁹ Archives Départementales de la Drôme (dorénavant AD26), 6 G 17, "Procès-verbal de la visite pastorale du Vicaire Général Varnier pour Pierre-André de Lébéron, évêque de Valence et Die, dans la paroisse de Saint-Andéol, le 4 juillet 1613", f° 13r°-v°.

⁴⁰ Varennes, Bruno. 2010. "Diffusion et érosion du culte de saint Michel dans le sud du Grésivaudan (Dauphiné, XI^e-XVII^e siècles)". *Questes. Les manifestations divines* 19: 23-36 [En ligne], http://questes.free.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=314&Itemid=43.



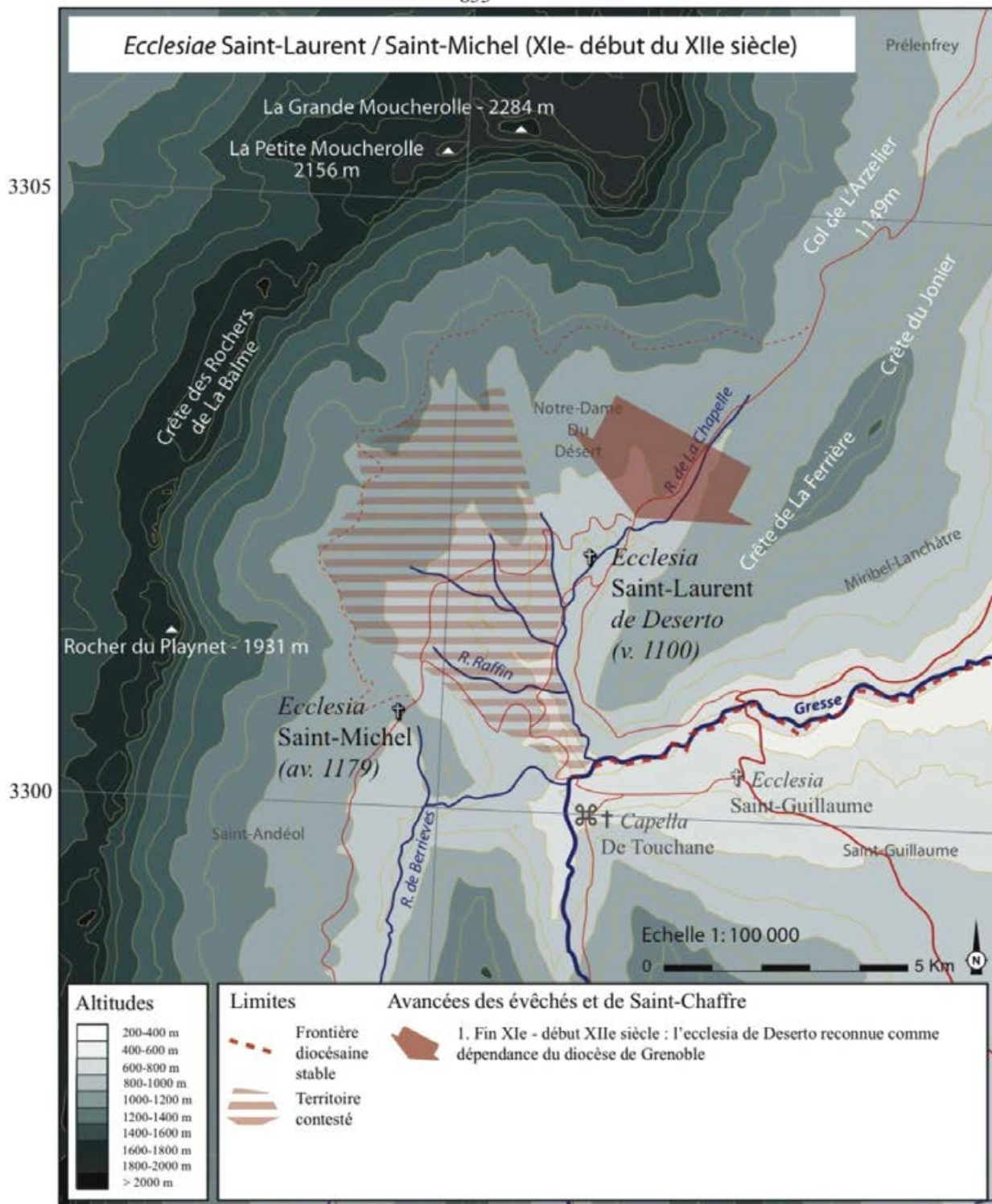
5 - Les églises dépendantes des prieurés d'après les reconnaissances pontificales du XII^e siècle^a.

La première étape correspondrait à la situation du XI^e siècle et du début du siècle suivant, antérieure à la réforme grégorienne (figure 6). Dans le vallon, une *ecclesia* vouée à saint Michel fait face à un édifice consacré à saint Laurent, au Désert. Récupérant les droits ecclésiastiques de ce territoire, les moines bénédictins étendent vers le midi leur zone d'influence. Le dossier des transferts n'étant pas conservé, un indice permet cependant de concevoir une dispersion des droits proche de celles du mandement de La Cluze et de Pâquiers⁴¹.

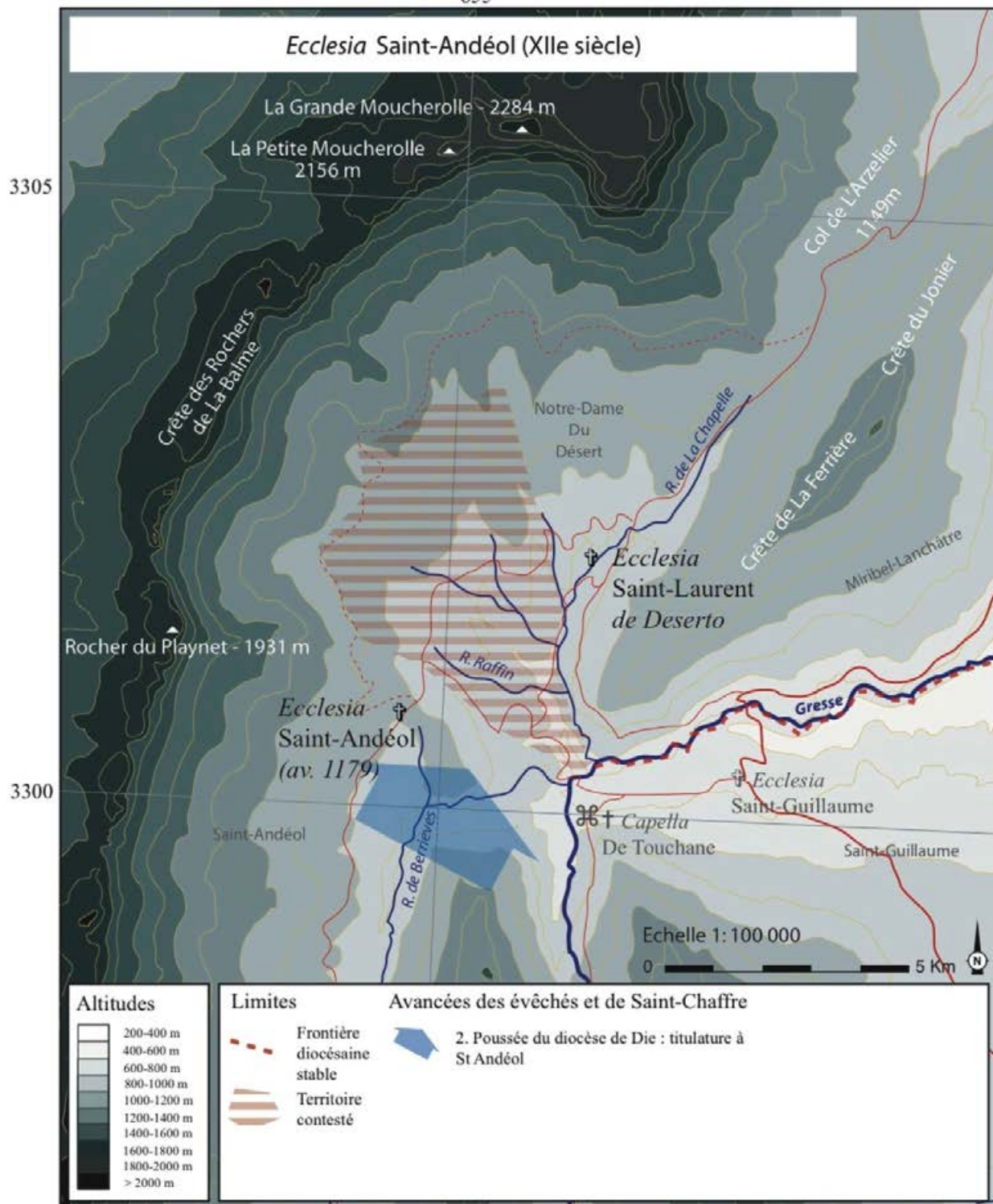
En réaction à la poussée des moines, dans le courant du XII^e siècle, le territoire paroissial et la communauté sont placés sous la protection de saint Andéol. Cette nouvelle consécration souligne un rattachement méridional, et supprime la dédicace initiale qui disparaît des sources (figure 7). L'entier terroir forme un marqueur frontalier que la consécration de l'autel n'offrait pas, authentifiant le fait qu'il ne peut relever d'un autre diocèse que celui de Die. L'intervention de l'évêque apparaît ici évidente.

C'est une partie de cette situation que présente la reconnaissance pontificale de 1179 (figure 8). Elle est révélatrice, par ses contradictions, de tensions et revendications, ainsi que de l'image que les moines peuvent se faire de la frontière. L'*ecclesia* vouée à saint Andéol est incluse dans le diocèse de Grenoble en dépit de sa « dédicace contrariante ». Sa position dans le « parcours », et le rôle attribué à l'*ecclesia de Deserto*, sont particuliers. Dans l'acte, elle est devenue une *capella*, subordonnée à l'*ecclesiainsanc-*

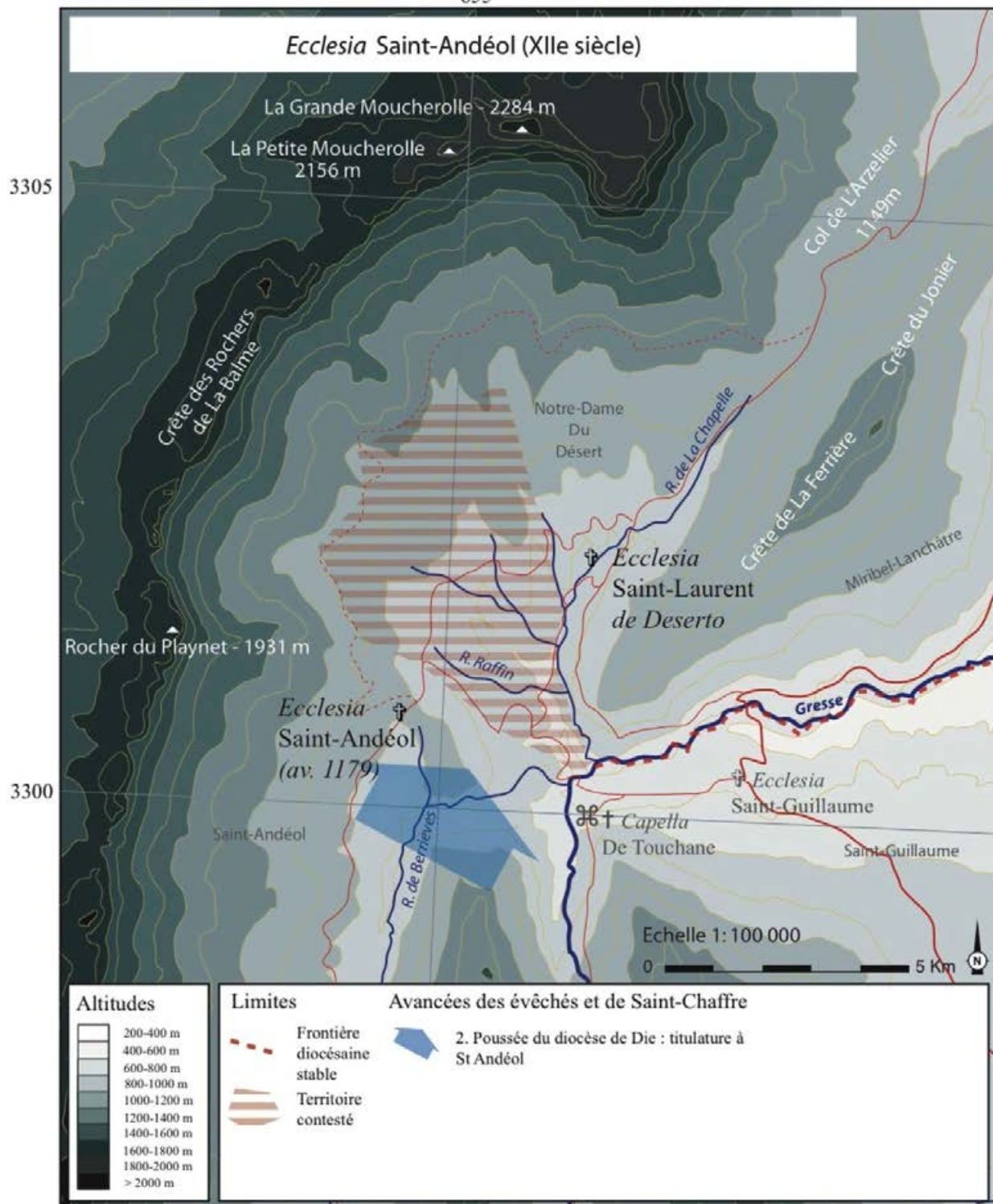
⁴¹ Les habitants de la paroisse du Désert ont entre leurs mains une part des dîmes. En 1340, l'église est présentée comme « accensée » aux paroissiens (*accensata laycis*), mais c'est une « dîme de l'œuvre » qui est employée à l'entretien du lieu de culte au XVII^e siècle. « Procès-verbal de la visite pastorale de la paroisse de Notre-Dame du Désert par Jean II de Chissé, évêque, le 13 janvier 1340 », dans Chevalier, Ulysse, ed. 1874. *Visites et ordinations des évêques de Grenoble de la maison de Chissé, XIV^e et XV^e siècles*. Lyon-Montbéliard: s. e., 10- 11; AD38, « Procès-verbaux des visites pastorales de la paroisse de Notre-Dame du Désert par Joseph de La Poype Saint-Jullin, Vicaire général, commissionné par Pierre Scarron, évêque de Grenoble, le 26 octobre 1665 », 4 G 270, f° 91r°; « et Étienne Le Camus, évêque de Grenoble, le 9 mai 1673 », 4 G 271, f° 234v°.



6 - Étape 1 - Le vallon de Saint-Andéol et du Désert au XI^e - début XII^e siècle^b



7 - Étape 2 - Le vallon de Saint-Andéol
et du Désert au milieu du XII^e siècle^c



8 - Étape 3 - Le vallon de Saint-Andéol du Désert, 1179^d

*tiAndeoli*⁴². Les moines ont cherché à unifier les édifices au profit de l'*ecclesia* érigée au sud, en l'incluant au diocèse de Grenoble. Au-delà de leur intérêt premier de gestion d'un ensemble circonscrit, pour les moines la frontière n'est donc pas obligatoirement située entre ces deux lieux de culte et englober le vallon peut renvoyer à la recherche d'une frontière construite par le relief.

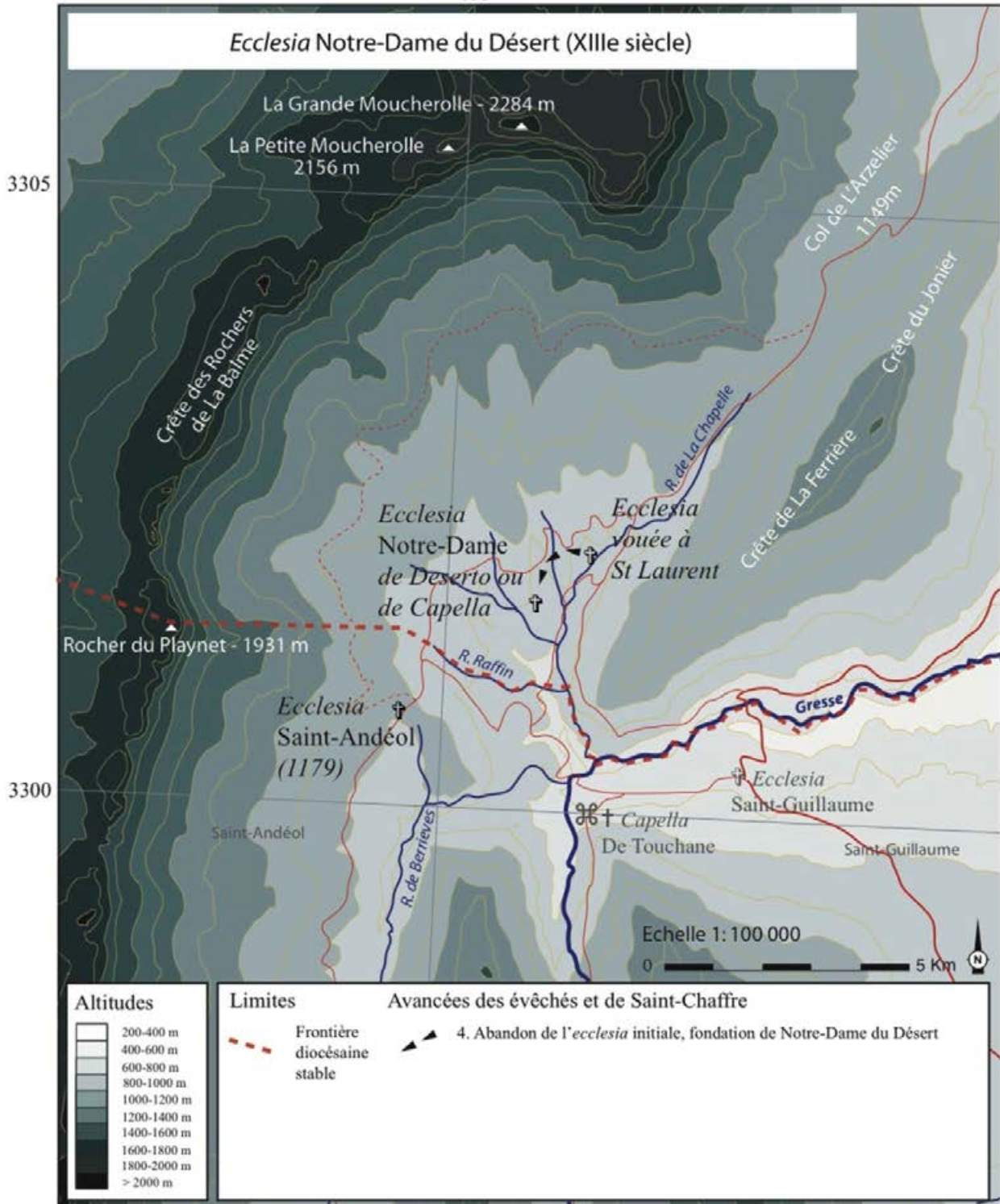
Le XIII^e siècle apporte un autre changement, preuve d'une évolution de la stratégie des moines, et de l'échec de leur revendication antérieure (figure 9). Un nouvel édifice, l'*ecclesia* Notre Dame *de Deserto*, a été érigé au centre du vallon. Il remplace, en tant que siège des fonctions sacramentelles, la *capella* consacrée à saint Laurent. À défaut de pouvoir rectifier la frontière en ne créant qu'une seule paroisse, c'est une paroisse recentrée qui englobe la majorité des habitats. Un retour au site initial, et à l'*ecclesia* vouée à Saint-Laurent, est attesté vers 1530, démontrant tardivement l'échec de la seconde implantation.

La recherche d'un bloc territorial cohérent apparaît au cœur de l'œuvre des acteurs de la réforme grégorienne. La territorialisation de l'Église impose aux congrégations de circonscrire et d'organiser les lieux de culte entrés dans leur giron. Ici, alors que les chanoines paraissent accompagner la politique épiscopale des diocèses, les moines bénédictins ont dû se confronter à l'évêque de Die, qui a cherché à conforter la frontière diocésaine.

Renforcer la frontière (XI-XVI/XVII^e siècles)

Le renfort de la frontière est une permanence des siècles du bas Moyen Âge. Elle se traduit par la mise en œuvre de prieurés, mais également, au sud, par l'usage de dédicaces spécifiques et de l'appui des pôles castraux existants. Mis à distance par un relief défavorable, les efforts sont plus

⁴² Chevalier 1884, 178-183, acte n° 442, "Bulle de confirmation de possession par Alexandre III, pape, le 1^{er} avril 1179".



9 - Étape 2 - Le vallon de Saint-Andéol et du Désert au XIII^e siècle⁹

conséquents de la part de l'évêché de Die, alors que celui Grenoble ne mène pas de politique similaire.

Polariser et borner par le développement de prieurés (figure 5)

Le réseau chaffrien est centré autour d'un seul prieuré, érigé dans le bourg de Vif. En dépit d'une présence ancienne des moines, la structure n'est pas avérée avant le XIII^e siècle⁴³. Elle encadre directement les paroisses de l'agglomération et de sa périphérie proche durant les siècles du bas Moyen Âge. Pour ses dépendances éloignées, elle est secondée par une église-relais implantée au sud, sur l'autre rive de la rivière Gresse, Notre-Dame du Genevrey.

Les chanoines d'Oulx paraissent avoir institué une maison prieurale dès leur première implantation, à Notre-Dame de Commiers, au tournant des XI^e et XII^e siècles. À partir de ce pôle se structure leur réseau, de part et d'autre du cours du Drac. Au sud, ils s'appuient sur l'église de Sinard, donc la charte de cession doit être vue comme un acte fondateur : cette donation, par Ismidon de Die l'an 1100, vise à borner le diocèse⁴⁴.

Érigées en fonction des divisions diocésaines afin de gérer le réseau ecclésial qu'ils dominent, ces prieurés sont aux XIV^e et XV^e siècles autant de manoirs ruraux contrôlant de petites seigneuries⁴⁵.

Le renforcement par la dédicace – un sud méditerranéen (figure 4)

Les lieux de cultes situés au sud sont le cadre de cette politique qui fait appel à des saints « méridionaux » et à un évêque de Die. Comme le précise Yann Codou, « le besoin de manifester la présence diocésaine se traduit dans le paysage par la construction de lieux de culte aux titulatures significatives. Le besoin paraît d'autant plus impératif pour les espaces

⁴³ Varennes 2010, t. II, vol. A, 172.

⁴⁴ Collino 1908, 81-82, acte n° 77, “[Sant’]Ismidone [di Sassenage], vescovo di Die, investe la prevostura d’Oulx della chiesa di Santa Maria di Sinart, settembre 1100”.

⁴⁵ Varennes 2010, t.I, chapitre VI – Le prieuré, seigneurie ecclésiastique, 307-374.

périphériques dont les particularités topographiques peuvent favoriser les remises en question »⁴⁶.

Andéol n'est pas un saint du Diois⁴⁷. Le territoire qu'il paraît avoir parcouru avant son martyr dans le Rhône, en l'an 208, est provençal⁴⁸. Insérée dans le vallon du Désert, cette dédicace devient un marqueur frontalier, appuyant l'image du diocèse de Die dans ce qu'il est de Méditerranéen. Ici, il s'impose sur une dédicace à saint Michel, cantonnée à l'autel. Cette dynamique sud-nord vient « contrarier » une logique est-ouest. Le vocable michaelien ancre la paroisse dans une aire d'attraction septentrionale et italienne : en effet, sa diffusion paraît liée aux flux d'outre-monts via le Montgenèvre et le Lautaret par une route dauphinoise, ou, plus au nord, par les cols et les vallées de Savoie. En définitive, l'association des vocables dans l'édifice ecclésial met en avant la situation de pont entre diocèses qui caractérise cette paroisse.

L'*ecclesia* Notre-Dame de Avinione, réapparaît dans le dossier documentaire au XVII^e siècle. Sur son site est élevée une chapelle Notre-Dame de La Baume, dont la titulature complète révèle une consécration à Marie-Madeleine : se forme un lien avec le culte voué à la sainte à Saint-Maximin (Var) dès les XI^e-XII^e siècles⁴⁹. S'il s'agit plus certainement d'une refondation moderne de la seconde moitié du XVI^e siècle dans un territoire marqué

⁴⁶ Codou 2008, 200.

⁴⁷ Ce saint est le titulaire d'une autre église de ce diocèse, celle de Saint-Andéol en Quint, éloignée des confins.

⁴⁸ Ses déplacements relèvent d'un monde méditerranéen étiré de la basse Provence à l'Ardèche, entre les villes de Carpentras, Orange, Aups et Bourg-Saint-Andéol. Il est vénéré dans une large aire au sud de Romans et de Valence – en lien avec la zone de sa prédication à la fin du II^e et au début du III^e siècle – ainsi qu'à Lyon. Son culte ne semble s'être diffusé qu'après l'invention des reliques effectuée par l'évêque de Viviers en 858.

⁴⁹ "Visites pastorales de la paroisse Sainte-Luce d'Avignonet par les évêques de Valence et Die, Charles-Jacques de Lébéron, le 28 juin 1644"; "Daniel de Cosnac, le 13 septembre 1658"; dans Chevalier, Jules. 1914. *Le Diocèse de Die en l'année 1644*. Valence: s. e., 172-173, AD26, 6 G 18, f° 27v°-29v°; et "par l'évêque de Die Armand de Montmorin, le 24 septembre 1687", AD26, 6 G 180, f° 6r°-7r°.

par la réforme protestante⁵⁰, elle réaffirme l'existence de ce lieu de culte, attestant d'un maintien du site.

Incluse dans un *castrum*, la chapelle Sainte-Luce d'Avignonet bénéficie de la mise en retrait de l'*ecclesiade Avinione*. Par sa dédicace, elle s'intègre dans un ensemble régional de bâtis secondaires consacrés à la sainte, développés entre le XI^e et le XIII^e siècle, suite à la diffusion du culte depuis Vercoiran (Baronnies), dont une chapelle attestée en 1346 dans l'église cathédrale de Die. Ici la titulature à sainte Luce (Lucie) est en adéquation avec le site, un *castrum* construit en limite nord du diocèse sur un promontoire dominant l'évêché de Grenoble au septentrion comme à l'orient.

Enfin, il faut attendre 1516⁵¹ pour découvrir qu'une chapelle castrale voisine, insérée dans les murs du château de Clermont, est consacrée à saint Marcel. Ici le lien est encore plus fort, puisqu'il s'agit d'un évêque de Die de la seconde moitié du V^e siècle, de surcroît patron de l'une des trois paroisses de la ville épiscopale⁵². L'absence d'information sur ce site ne permet pas de construire de véritable hypothèse de datation, alors que la dédicace relève ici d'un « acte de propriété diocésaine » dont il serait intéressant d'affiner le sens.

50 Marie-Madeleine offre un exemple de vie apostolique à l'ensemble de la communauté chrétienne – c'est "Eve devenue apôtre" pour Hippolyte de Rome –, une véritable *conversion*, rédemption à la portée de tous. Cette fondation se place après et en réponse à la mise à sac par les protestants, en 1568, de la basilique de Vézelay et la perte des restes de la sainte, et surtout à la fin du XVII^e siècle, période riche par son rôle clef dans la mystique et la controverse autour de la sainte et de l'invention de ses reliques. Feuillas, Michel. 1989. "La controverse magdalénienne au milieu du XVII^e siècle. Ripostes provençales à Jean de Launoy"; et Beaude, Joseph. 1989. "L'élévation sur sainte Madeleine du cardinal de Bérulle et la mystique du XVII^e siècle". Dans *Marie Madeleine dans la mystique, les arts et les lettres, Actes du colloque international d'Avignon, 20-22 juillet 1988*, ed. Eve Duperray, 89-109, et 127-136 respectivement. Paris: Beauchesne.

51 Un compte de décime royale dressé en 1516, signale que la *cappellania S. Marcelli, prope castrum Clarimontis* n'est pas soumise à la contribution, alors qu'un "chapelain de la chapelle Saint-Marcel" est connu sur la paroisse voisine de Saint-Paul en 1540. "Rôle de la décime de 1516 du diocèse de Die", publié par Chevalier 1914, 233-241, cit. 239.

52 Marcel est l'un des premiers évêques connus à la tête du diocèse à la fin du V^e siècle. Un lieu de culte implanté à l'intérieur de l'enceinte de la ville lui est dédié, siège de l'une des paroisses urbaines aux côtés de la cathédrale Notre-Dame et de l'église Saint-Pierre, et d'un prieuré dont le rôle s'apparente à celui d'un chapitre cathédral.

Les évêques de Die ont, durant les derniers siècles du Moyen Âge, maintenu un investissement de la frontière nord de leur diocèse, ce que n'ont pas fait leurs homologues grenoblois. Cette politique s'appuie de manière classique sur un ensemble d'éléments soulignant l'identité de l'évêché, alliant saints locaux, sanctoral méditerranéen et confortant les pôles fortifiés. Si le nécessaire contrôle de l'archiprêtré du Trièves où ils étaient possessionnés paraît en être l'une des raisons premières, son entretien sur le temps long – y compris au-delà de notre période, face à la réforme protestante – doit être souligné⁵³.

Les marges frontalières entrent en mutation lors de la réforme grégorienne. L'étude de cette région de confins, sous la forme d'une *microstoria*, permet de s'intéresser à ce phénomène et de révéler ici des jeux d'acteurs à différentes échelles.

Tout d'abord, l'épiscopat se montre très pragmatique quant à sa gestion territoriale, l'évêque de Die confiant la construction frontalière aux mêmes hommes de terrain que son homologue grenoblois. Après avoir mis en avant les points d'ancrage diocésains (ainsi, Notre-Dame de Sinard, confiée en 1100), les prélats délèguent aux clercs le reste de l'opération. À l'échelle locale, les chanoines d'Oulx comme les moines de Saint-Chaffre du Monastier deviennent pour cette question frontalière les agents des évêques dont ils reçoivent la gestion des *ecclesiarum*. L'analyse d'un territoire ici restreint permet de voir les chanoines à l'œuvre tout en soulignant le rôle contrarié d'acteurs que jouent les moines bénédictins, qui tendent à faire passer leur intérêt propre avant le droit épiscopal, en déplaçant la frontière.

⁵³ Afin de faire “de nouveau reconnaître ses droits de haute juridiction féodale dans le Trièves”, le chapitre de Die fit “solennellement déployer” sa bannière rouge “sur laquelle était peinte l'image de la Vierge de Die”, sur les plus hautes tours de “chacun des châteaux qui étaient de la mouvance de l'Église de Die” en octobre 1284: ceux de Torane, Tréminis, Clelles, Treffort, Saint-Martin, Saint-Michel et Cheysillane. Chevalier, Jules. 1896. *Essai historique sur l'église et la ville de Die*, t. 2, “Depuis l'année 1277 jusqu'en l'année 1508”. Valence: s. e., 71-72; Bretnon, Sylvie. 1996. “La seigneurie de Follians et l'Église de Die”. Dans *Patrimoine en Isère, Trièves*, 67-69. Grenoble: Conservation du Patrimoine de l'Isère.

Cependant, chez les clercs domine une communauté de vues qui ne doit pas surprendre à l'époque où l'*ecclesia* des hommes se fixe en lieux⁵⁴. Ici, évêques et clercs bénéficiaires du transfert des biens d'église à l'Église perçoivent le fait religieux territorialisé, dont les regroupements en blocs territoriaux travaillent l'Église à différentes échelles. Les confins entrent en mutation alors que se développe le phénomène d'*inecclesiamento*. En poursuivant une logique de territorialisation ecclésiale, l'action réformatrice répond aux exigences de son temps tout en accentuant le phénomène. De ce fait, la territorialisation s'impose à toutes les échelles, du diocèse à la paroisse en passant par la mise en réseau des édifices contrôlés par les clercs.

Enfin naît une frontière linéaire qu'il convient de renforcer. Si la mise en œuvre de prieurés joue pour partie ce rôle, le diocèse de Die se singularise par l'entretien permanent de cette frontière qui paraît encore confortée à l'époque moderne, face à la réforme protestante, et par laquelle il se construit une identité méditerranéenne. Cette politique forme autant de rappels d'une métropole éloignée tendant à contrôler ses confins, que de preuves matérielles d'une œuvre de terrain de l'épiscopat diois. Ainsi, et au-delà, cette étude permet de dresser, pour ce diocèse réputé pour sa carence en sources pour cette période, une vision plus précise et plus juste⁵⁵.

Au-delà, cette analyse laisse de nombreuses questions ouvertes. Sur ce territoire, les oppositions entre les deux acteurs grégoriens ont été délaissées : circonscrits au diocèse de Grenoble, ils nécessitent cependant l'intervention d'Hugues de Châteauneuf en personne afin de délimiter les zones relevant des moines et des chanoines⁵⁶. On peut entrevoir le renforcement des pôles castraux et concevoir l'action de certains seigneurs locaux, mais le rôle des populations dans ce mouvement de recomposition

⁵⁴ Iogna-Prat, Dominique. 2006. *La maison Dieu. Une histoire monumentale de l'Église au Moyen Âge (v. 800- v. 1200)*. Paris: Éditions du Seuil.

⁵⁵ L'idée que le diocèse de Die soit " secondaire " durant le bas Moyen Âge a été battue en brèche encore récemment par A. Le Coq qui estime que cette lecture, construite à l'époque contemporaine, est en inadéquation avec le réel. Le Coq 2015, 48.

⁵⁶ Varennes 2010, t. I, 156.

nous échappe, leur structure et leur capacité de mobilisation nous étant inconnues. Seules quelques hypothèses peuvent être évoquées dans le cas du vallon de Saint-Andéol – Le Désert⁵⁷.

Si la *microstria* permet d'identifier des phénomènes, elle ne permet pas de les généraliser : il serait nécessaire de pouvoir comparer avec la pratique des chanoines d'Oulx et des moines de Saint-Chaffre du Monastier sur d'autres territoires⁵⁸, comme avec d'autres acteurs, entre d'autres diocèses. Enfin, sur le temps long, doit être soulignée la persistance de la sacralité des lieux, révélateur des mentalités locales. La disparition d'édifices dans les reconnaissances pontificales ne se répercute pas automatiquement sur le terrain, ce que ne nous révèle souvent que la documentation moderne⁵⁹, alors que les paroissiens de Notre-Dame du Désert s'en retournent en l'église Saint-Laurent au début du XVI^e siècle. Ce constat laisse ouverte la question de l'usage réel de ces bâtis et souligne une distorsion certaine entre la volonté de la hiérarchie ecclésiastique et la pratique de terrain. ■

⁵⁷ Saint-Andéol et Le Désert se trouvent en limite géographique du modèle de “grande paroisse” établi par Fabrice Mouthon, que l'on retrouve sur le plateau du Vercors comme à Gresse même. Il pourrait dans ce cas s'agir d'une lutte pour maintenir une unité antérieure, sous-tendant des populations favorables. A contrario, la configuration du vallon peut relever d'un “espace dilaté” intermédiaire, un *cuneo* que la construction frontalière ferait disparaître. Mouthon, Fabrice. 2006. “Circonscriptions religieuses, territoires et communautés dans les Alpes médiévales (XII^e-XV^e siècles) : une spécificité montagnarde ?”. *Reti Medievali Rivista* 7 : [en ligne], http://www.dssg.unifi.it/_RM/rivista/saggi/Mouthon.htm; voir aussi Varennes 2010, t. I, 104; Lassalle, Juliette. 2007. “Territoires de confins et délimitations territoriales. Les litiges fonciers entre communautés d'habitants de la haute vallée de la Roya (XII^e-XV^e siècle)”. Dans *Construction de l'espace au Moyen Âge: pratique et représentation. Société des historiens médiévistes de l'enseignement public, Actes du XXXVII^e congrès (Mulhouse, 2-4 juin 2006)*. Paris: Publications de la Sorbonne, Histoire ancienne et médiévale – 96, 399-401, et n. 18.

⁵⁸ La comparaison avec leur pratique italienne des chanoines nous paraît ici nécessaire.

⁵⁹ La nécessaire analyse de sources modernes, riches en informations de tous ordres, à interpréter avec la circonspection de toute histoire “à rebours”, nous apparaît devoir être soulignée pour l'étude du bas Moyen Âge.

a Pour les moines bénédictins de Saint-Chaffre, Chevalier 1884, 178-183, acte n° 442, “Bulle de confirmation de possession par Alexandre III, pape, 1^{er} avril 1179”; pour les chanoines de Saint-Augustin d’Oulx, Collino 1908, 121-125, actes n° 120, 139 et 179, “Bulles de confirmation de possession par les papes Eugène III, le 14 mai 1148”; 167-171, Adrien IV, le 7 avril 1172; et 189-192, Lucius III, l 17 juin 1183.

b Varennes 2010, t. III, XXXV.

c Varennes 2010, t. III, XXXVI.

d Varennes 2010, t. III, XXXVII.

e Varennes, t. III, XXXVIII.